Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Syndicat mixte du Point Fort
Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 16 octobre 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : **CA Saint-Lô Agglo** : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, M. Jacques CLAIRAUX, M. Jérôme VIRLOUVET, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET, Mme Virginbie METRAL	X	X
CC Villedieu Intercom :	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Benoît BITON, suppléant de Mme Corinne CLEMENT, M. Rémi BELLAIL, suppléant de M. Pascal BEUVE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs :		
Excusés : M. Gérard CHARRAULT, M. Mickaël DANICAN (CC Baie du Cotentin) ; Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 21 **Nb de délégués titulaires présents : 11** **Nb de délégués suppléants présents : 2** **Nb de pouvoirs : 0**		

Le quorum est atteint. Mme Morgane BUISSON a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2026-44 : Décision modificative n°2026-03

1. Remboursement des avances sur marché

Afin de pouvoir récupérer les avances versées sur les marchés publics de travaux pour l'ISDND de Saint-Fromond et la nouvelle déchèterie de Saint-Lô, il est nécessaire d'ajuster les crédits de la manière suivante :

Section investissement :

Dépenses

Chapitre 041 – opérations patrimoniales :

Compte 2313 : construction en cours + 104 000 €

Recettes
Chapitre 041 – opérations patrimoniales :
Compte 238 : avances versées + 104 000 €

2. Régularisation imputations comptables

Les inscriptions budgétaires prévues pour la participation aux frais de rémunération du chargé de mission du projet ValEDOM au titre des exercices 2025 et 2026 ont été inscrites aux chapitres 011 et 012. Or ils relèvent du chapitre 65.

Il est donc proposé d'ajuster les crédits de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 65 – compte 6568 autres participations + 34 457 €
Chapitre 012 – compte 6218 autre personnel extérieur - 32 457 €
Chapitre 011 – compte 6288 autres services extérieurs - 2 000 €

3. Mise à jour des crédits de paiement sur l'ISDND de Saint-Fromond

Il est nécessaire de mettre à jour les prévisions budgétaires afin de payer les situations de travaux d'ici la fin de l'année. Cette augmentation des crédits passe en premier lieu par des virements de crédits d'autres dépenses d'équipement et ensuite par un virement de la section de fonctionnement.

N°opération	Imputation	Objet de la dépense	Montants
SECTION D'INVESTISSEMENT			
9027 AP	D-2312	Travaux de construction / réhabilitation des casiers de l'ISDND de Saint Fromond • Terrassement couverture C5b + 190 000 € vs BP • Terrassement C1c C1d + recouvrement des réseaux C1a + 611 000 € vs BP • Construction C1a avenant + 365 000 € vs BP • Travaux suite incendie + 66 000 € vs BP	+ 1210 300 €
9040	D-2158	Mise en place d'un groupe électrogène sur le site de Cavigny	- 54 000 €
9033	D-2128	Ventilateurs pour la plateforme de compostage	- 30 000 €
9031	D-2158	Local DMS pour la déchèterie de Saint Martin de Bonfossé	- 28 900 €
9038	D-2031	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ISDI de Condé sur Vire	- 16 200 €
9038	D-2031	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ISDI de Saint Martin de Bonfossé	- 18 000 €
9026	D-2031	Etudes et porter à connaissance fin de post exploitation du site d'Airel	- 24 000 €
9027	D-2158	Régulation thermique chaudière et installation d'un dispositif de détection biogaz sur chaudières et surpresseur	- 108 000 €
	R-021	Virement de la section de fonctionnement	+ 931 200 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	D-023	Virement à la section d'investissement	+ 931 200 €

Les 931 200 € sont financés par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement reporté. Le résultat de fonctionnement reporté à fin 2026 (002) prévisionnel passe ainsi de 1 543 012,63 à 611 812,63 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve cette décision modificative.

Ainsi délibéré en séance,
Le 23 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Morgane BUISSON

Le Président,

SYNDICAT MIXTE du POINT FORT 97320 CAYENNE

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 4 NOV. 2026

Mis en ligne le : - 5 NOV. 2026